

# ANNONCES DES MARCHÉS PUBLICS

## AVIS DES APPELS D'OFFRES NOUVEAUX



N° F 281/2020 (suite)

### ACQUISITION DE 215 CHAISES DE TYPE PRÉSIDENTIEL (DE COULEUR ROUGE)

#### ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

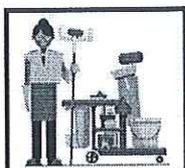
Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

#### ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais du titulaire.

#### ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'Ordonnance N° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés publics.



N° P 65/2020

### SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE SÛRETÉ

#### ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Port Autonome de San-Pédro (PASP).

#### ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet le service de sécurité et de sûreté.

#### ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Les marchés sont passés sur prix global et forfaitaire. Les prestations, objet du présent appel d'offres, sont constituées en deux (02) lots.

#### ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Les marchés issus de cet appel d'offres seront financés par le budget 2020 du PASP, sur la ligne 6385.

#### ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur

offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant par lot fixé comme suit :

lot 1 : 1 500 000 FCFA;

lot 2 : 1 000 000 FCFA.

#### ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

#### ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Direction Générale du Port Autonome de San Pedro

Direction des Acquisitions, des Affaires Juridiques et de la Coopération

Service Marchés,

sis au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble

de la Direction Générale

B.P. 339 / 340 San Pedro

Tél. : 34 71 72 07-P225

Cel. : 49 29 87 76 / 46 01 58 58

Fax. : 34 71 72 15

voir M. CAMARA Kinanglan Léandre

e-mail : lcamara@pasp.ci

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA.

#### ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard le 27 novembre 2020 à 10 heures, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

#### ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 27 novembre 2020 à 10 heures 30 minutes, dans la salle de réunions de la Direction Générale du PASP, sise au boulevard de la République, domaine portuaire.

#### ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

#### ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

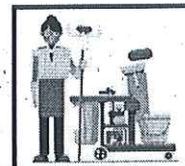
Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

#### ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

#### ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'Ordonnance N° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés publics.



N° P 66/2020

### SÉCURITÉ PRIVÉE DE L'UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

#### ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody.

#### ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet la sécurité privée de l'Université Félix Houphouët Boigny.

#### ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Les marchés sont passés sur prix global et forfaitaire. Les prestations, objet du présent appel d'offres, sont constituées en deux (02) lots.

#### ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Les marchés issus de cet appel d'offres seront financés par le budget 2021 de l'Université de Cocody, sur la ligne n°6374.

#### ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant par lot fixé comme suit :

lot 1 : 3 200 000 FCFA;

lot 2 : 2 150 000 FCFA.

#### ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

#### ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :